



Mouy, le 10 Janvier 2025

VILLE DE MOUY

B.P. 259

60252 MOUY CEDEX

Téléphone : 03.44.26.86.40

Télécopie : 03.44.26.86.49

**Certificat administratif**

Nous Philippe MAUGER, Maire de Mouy, attestons qu'une erreur de plume a été commise dans la délibération n°33/24 du 16 décembre 2024

en ce sens que, dans le tableau récapitulatif des tarifs municipaux manque la mention :

**(1) Remise des clefs à 14h. (2) La première location pour une association est gratuite**

LOCATION SALLES ET VAISSELLE					
Annexe Mairie (Police Municipale)					
Formation externe aux agents de la ville : la journée					115,00 €
Salle des fêtes A. Bashung					
Location vaisselle	Repas couverts complets (verre, assiette, couverts)				
	Apéritif (verre)				
	Goûter (verre, petite assiette, petite cuillère, tasse, sous-tasse)				
	Autre article supplémentaire				
Location salle	Lundi, mardi, mercredi ou jeudi		Vendredi (1), samedi, dimanche		
	La journée	La journée + férié (veille ou lendemain)	Le week-end	Le week-end + férié (jeudi ou lundi)	
Associations Mouysardes et/ou subventionnées par la ville (2)	50 €	80 €	450 €	550 €	
Associations conventionnées : MJC, COS, Mouy en fête	Gratuit pour les évènements conventionnés				
Autres demandes (Particuliers, sociétés privées...)	Mouy	150	200	650	750
	Extérieurs	320	370	1400	100 en supp
Agents de la ville (Par lui et pour lui 1 fois/an)	100	150	300	350	

**(1) Remise des clefs à 14h. (2) La première location pour une association est gratuite**

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.



Mairie : 03.44.26.86.40

Services Techniques : 03.44.26.34.32

Police Municipale : 03.44.26.44.47

CCAS : 03.62.72.57.30

Médiathèque : 03.44.56.57.67

Enfance Jeunesse Education Sports : 09.67.44.22.66

Publié le 06/01/2025 11:07 (Europe/Paris)

Collectivité : Mouy

[https://www.mouy.fr/documents\\_administratifs/48457](https://www.mouy.fr/documents_administratifs/48457)

La correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire – BP 259 – 60250 MOUY

# TRAVAUX PREPARATOIRES A LA DELIBERATION :

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 060-216004341-20250110-CERTIFADM2025-AR

**Objet :** Tarifs municipaux pour l'année 2025.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année 2025,

Le rapport de M. Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

## DELIBERE

**Article 1/** : Les tarifs municipaux sont fixés pour l'exercice 2025 comme exposé ci-dessous :

<b>CIMETIERE</b>		
Droit d'exhumation	Premier corps	87,00 €
	Autre corps et par corps (même concession)	48,00 €
Droit de dépôt des corps au caveau provisoire	Entrée et séjour	40,00 €
Concessions	15 ans	208,00 €
	30 ans	413,00 €
	50 ans	823,00 €
Columbarium	5 ans	304,00 €
	10 ans	607,00 €
Cavurne	15 ans	234,00 €
	30 ans	337,00 €
Vacation funéraire	Droit d'ouverture / fermeture de case	62,00 €
		24,00 €

<b>LOCATION SALLES ET VAISSELLE</b>				
Annexe Mairie (Police Municipale)				
Formation externe aux agents de la ville : la journée				115,00 €
<b>Salle des fêtes A. Bashung</b>				
Location vaisselle	Repas couverts complets (verre, assiette, couverts)			1,00 €
	Apéritif (verre)			0,20 €
	Goûter (verre, petite assiette, petite cuillère, tasse, sous-tasse)			0,30 €
	Autre article supplémentaire			0,20 €
Location salle	Lundi, mardi, mercredi ou jeudi		Vendredi (1), samedi, dimanche	
	La journée	La journée + férié (veille ou lendemain)	Le week-end	Le week-end + férié (jeudi ou lundi)
Associations Mouysardes et/ou subventionnées par la ville (2)	50 €	80 €	450 €	550 €
Associations conventionnées : MJC, COS, Mouy en fête	<b>Gratuit pour les évènements conventionnés</b>			
Autres demandes (Particuliers, sociétés privées...)	Mouy	150	200	650
	Extérieurs	320	370	1400
Agents de la ville (Par lui et pour lui 1 fois/an)		100	150	300
				350

(1) Remise des clefs à 14h. (2) La première location pour une association est gratuite

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC****Véhicules et camions**

Taxi	Stationnement de janvier à décembre (au prorata temporis mensuel en cours d'année)	173,00 €
Véhicules publicitaires	Par voiture et par jour	
	Places du centre (Cantrel et AVinin)	36,00 €
	Parking de la gare	38,00 €
Camions publicitaires	Parking du stade	205,00 €

**Occupation pour travaux (en dehors des chantiers commandés par la ville)**

En linéaire (échafaudage...)	Par jour et par mètre	1,00 €
En mètre carré (Chantier, engin...)	Par jour et par m2	2,00 €

**Commerces**

Terrasse non bâtie	(tarif mensuel pendant la période d'occupation)	21,00 €
Marchés et foires	Le mètre linéaire - Abonnés	1,00 €
	Le mètre linéaire minimum 1 m -Non Abonnés	2,00 €
	Marché à thème, le mètre linéaire ou la table	6,00 €

**Exposition/Fête de plein air**

Fête Foraine	Manège adulte pour toute la durée de la fête	270,00 €
	Manège enfant pour toute la durée de la fête	135,00 €
	Structure gonflable pour toute la durée de la fête	45,00 €
	Stand "coup de poing" pour toute la durée de la fête	24,00 €
	Manège type Loterie-cascade-confiserie-tir-friterie par mètre linéaire pour toute la durée de la fête	15,00 €
	Caravane par jour	6,00 €

**Article 2/** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.